



Mairie  
32 allée de la Bèjadière  
Le Bourg  
63520 Saint-Jean-des-Ollières

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 Mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mars à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DES OLLIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme JONCOUX Karine, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025**

**Nombre de Conseillers en exercice : 10 – Présents : 8 - Votants : 9**

**Présents :** JONCOUX Karine, COURTOT Paul, POINTUD Serge, COQUIN Ronan, GAILLARD Véronique, GUILLEMETTE Dominique, PLEYBER Philippe et SERRA Evelyne

**Procuration :** LE POSTEC Valérie à SERRA Evelyne

**Absent :** CHAMPEIX Sébastien

**Secrétaire de séance :** POINTUD Serge

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2025 est approuvé à la majorité des membres présents.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **◇ Approbation du Compte Financier Unique de la Commune 2024**

Monsieur COURTOT Paul, premier adjoint au Maire, expose :

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur et par le Service de Gestion Comptable (SGC de Thiers) laisse apparaître un résultat de clôture de :

- Fonctionnement : + 475 086.22€
- Investissement : - 74 087.82 € (avant prise en compte des Restes à Réaliser)

Le Compte Financier Unique de la Commune 2024 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés (le Maire ne prenant pas part au vote).

#### **◇ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024**

L'Affectation du Résultat de la commune 2024 est approuvée à l'unanimité.

### ◇ Révision tarif repas cantine

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Bistrot de la Halle – Cuisine centrale de Brousse a transmis un tableau des moyennes annuelles de variations des indices des prix. Après lecture de ce document, face à l'inflation subie par le prestataire restauration collective, Mme le Maire propose une hausse du prix des repas de cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'augmentation du prix du repas cantine versé au prestataire restauration collective, de 4.50€ à 4.72€ à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025,
- D'accepter de ne pas répercuter pour 2024/2025 cette hausse aux familles des enfants utilisant le service, de prendre en charge celle-ci et de réévaluer la situation à la rentrée 2025/2026.

### ◇ BOULANGERIE / Devis plafond coupe-feu

Afin de respecter le dispositif incendie obligatoire en laboratoire, il est nécessaire d'installer un plafond coupe-feu à la Boulangerie.

Deux devis ont été reçus en Mairie :

- L'entreprise SARL ANGELINI, pour un montant de 2 930 € HT
- L'entreprise LEYMARIE, pour un montant de 4 830 € HT

Après étude des devis, l'installation de l'entreprise SARL ANGELINI s'avère plus complète, Madame le Maire propose donc aux élus retenir celle-ci.

Elle précise que le coût de ces travaux sera intégré à la demande de subvention à la Région pour l'achat du Four. En optant pour le devis à 2 930€ HT, le montant total demandé serait alors porté à 13 209€ pour un investissement total de 44 030€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le devis de L'entreprise SARL ANGELINI, pour un montant de 2 930 € HT
- D'autoriser le Maire à signer le devis et tout document afférent au dossier.

### ◇ Divers

Madame le Maire porte à la connaissance des élus un état présentant l'ensemble des indemnités des élus, sur l'année 2024.

La séance est levée à 11h20.

A SAINT JEAN DES OLLIERES,  
Le 14 avril 2025

Karine JONCOUX,  
Maire



Serge POINTUD,  
Secrétaire de séance  
Du 22 mars 2025